

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 15

**Séance du 04 février 2021**

\*\*\*\*\*

**Présents :** 14

**Votants:** 15

L'an deux mille vingt-et-un et le quatre février à 20 h 30, le Conseil municipal de la commune de Drucat, régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la Salle des mariages de la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent PARSIS, Maire de la COMMUNE DE DRUCAT.

**Date de la convocation :** 29 janvier 2021

**Sont présents:** Laurent PARSIS, Fabienne BOURGOIS, Marc BOIZARD, Francois BOUCHER, Olivier WISSART, Antoine BIGARNET, Valérie DELGOVE, Charlette DAUSSY, Julien FARCY, Véronique LEVOIR, Hervé MARQUE, Frédérique MASSON, Yasmina RABIER-MEJRI, Hubert SAINT-JEAN

**Représentés:** Armand DEGARDIN par Valérie DELGOVE

**Secrétaire de séance:** Fabienne BOURGOIS

---



**M. le Maire ouvre la séance à 20 h 30**

**1/ Approbation du PV de la dernière séance du conseil municipal**

M. le maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2020.

Conformément à l'article L2121-23 du code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

**2/ Organisation école année scolaire 2021/2022 - DE 2021 001**

Monsieur le Maire expose :

Vu la suppression d'une classe au RPI CAOURS-NEUFMOULIN prévue à la rentrée prochaine sur le site de Caours en raison de la baisse des effectifs ;

Vu l'intérêt de préserver des classes en milieu rural ;

Vu la possibilité d'étendre le RPI à la commune de Drucat ;

Vu les négociations en cours entre les trois communes à ce sujet ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- se déclare favorable à l'intégration et à l'adhésion de la commune de Drucat au RPI CAOURS-NEUFMOULIN
- confie la réalisation des démarches en ce sens et la gestion du RPI CAOURS-DRUCAT-NEUFMOULIN ainsi créé, à la CABS (Communauté d'Agglomération Baie de Somme) qui en a la compétence.

### **3/ Projet bâtiment mairie - DE 2021 002**

Le Maire souhaite faire le point sur l'évolution du bâtiment de la mairie envisagée.

Afin d'offrir à la population un service de qualité, le projet de créer un "Pôle de services publics" est en cours.

Ce projet porte sur la création d'une salle des associations aux normes d'accessibilité et qui servira aussi de salle des mariages et de conseil municipal. Un secrétariat de mairie avec salle d'attente et bureau du Maire sera aussi créé au rez de chaussée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet de création d'un Pôle de services publics ;
- autorise Monsieur le Maire à réaliser les travaux indiqués ci-dessus ;
- autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'afin de financer ce projet, la commune a sollicité en 2020 deux subventions permettant de financer une partie des travaux. Les subventions attribuées jusqu'à présent sont insuffisantes puisqu'elles ne couvrent que 53% des dépenses prévisionnelles H.T du projet. Afin de compléter le financement de ce projet, M. le Maire propose de faire une demande de subvention au titre du Fonds Spécial de Relance et de solidarité avec les Territoires 2020 de la région Hauts de France.

Pour un montant global de travaux estimé à 291 369.64€ HT.

Correspondant au(x) devis présenté(s) par :

- l'architecte BRAZIER DE NERVO,

Le conseil municipal sollicite l'aide de la région des Hauts de France au titre du Fonds Spécial de Relance et de solidarité avec les Territoires 2020 de la région Hauts de France correspondant au plan de financement suivant :

Subvention DETR 2020 : 87 411€ soit 30%

Subvention DSIL Grandes priorités : 65 700€ soit 23%

Subvention Région DSIL Plan de Relance 2020 "résilience sanitaire" : 18 779.04€ soit 6%

Subvention Fonds Spécial de Relance et de solidarité avec les Territoires 2020 de la région Hauts de France : 61 205.67€ soit 21%

Emprunts : 58273.93€

Fonds propre : 58273.93 €

Dont TVA : 58273.93 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à réaliser les travaux indiqués ci-dessus ;
- approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- sollicite le concours financier de la région des Hauts-de-France pour le montant de la subvention détaillée ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

**Questions diverses :**

Encombrants : la tournée des encombrants est passée le mardi 2 février dernier. Deux dépôts n'ont pas été ramassés dans leur intégralité puisque les services de la CABS ont fixé une limite de collecte à 1M3 par foyer. Cette limite ainsi que le détail des encombrants "autorisés" devra être rappelé à la population pour la prochaine collecte. Néanmoins, Mr le Maire indique qu'après négociation avec le service concerné, le tas devant la Mairie sera bien enlevé par ceux-ci dans les prochains jours

M. le Maire passe la parole aux conseillers :

Fabienne BOURGOIS : Mme Bourgois informe le conseil municipal que le conseil départemental a fait parvenir un diplôme ainsi qu'un bon d'achat d'une valeur de 90€ en récompense de notre participation communale au label des Villes et Villages Fleuris 2020.

Marc BOIZARD : Mr Boizard informe le conseil municipal que les devis pour la réparation de la toiture de l'église ainsi que le nettoyage et la protection du clocher contre les pigeons sont en cours.

Hubert SAINT-JEAN : Mr Saint-Jean fait remarquer à M. le Maire que les panneaux contre la ferme des 1000 vaches sont toujours présents en peu partout dans le village. M. le Maire indique que la demande de retrait a bien été faite à Novissen.

Véronique LEVOIR : Mme Levoir demande un point sur la fibre. M. le Maire l'informe que, selon les dernières informations qu'il a obtenues, 92% du village devrait être raccordé d'ici la fin du mois de février.

Olivier WISSART : M. Wissart demande si une date a été fixée pour la réunion de la commission travaux. Mme BOURGOIS l'informe que celle-ci est programmée le 31 mars 2021 à 11h00 : une convocation sera envoyée.

M. Wissart informe le conseil municipal qu'un arbre est menaçant entre les parcelles de M. Luzeaux et M. Papillon : il serait judicieux de l'abattre s'il appartient à la commune. M. Boizard indique qu'il ira voir et fera le nécessaire.

Antoine BIGARNET : M. Bigarnet informe l'assemblée qu'en tant que représentant de la commune, il a assisté à la dernière réunion du SIAEP de Novion. Les forages de test pour un futur captage de l'eau sous la forêt de Crécy en Ponthieu viennent d'être effectués. Un rapport sera communiqué lors du prochain conseil municipal.

**M. le Maire ferme la séance à 22 h 10**

